Première année. — N° 42. Un numéro *quinze centimes.* Jeudi 4 Avril 1872.

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne
Chez tous les Libraires français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . 20 c.
Réclames, —. . . 30
Faits divers, — . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. **Paul GODET**, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne
Chez tous les Libraires français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT, Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

4 AVRIL 1871.

Mgr Darboy, archevêque de Paris, est arrêté dans son palais épiscopal et conduit à la Conciergerie. Une horde de fédérés saccage le presbytère de la Madeleine et met le curé en état d'arrestation. Mgr de Ségur, les curés de Saint-Augustin et de Saint-Philippe-du-Roule ont le même sort.

L'établissement scolaire des Pères jésuites de la rue de Lhomond, le couvent des missionnaires du Saint-Esprit et le couvent des Pères dominicains sont mis au pillage. Beaucoup de ces religieux sont arrêtés.

Un bataillon de fédérés, sous les ordres du citoyen Goupil, assiége la maison des Pères jésuites de la rue de Sèvres, sous prétexte d'y chercher des armes et des munitions. Les Pères Caubert et Olivaint sont emmenés prisonniers.

Nouvelle défaite des troupes de la Commune à Châtillon et à Clamart. On entend toute la journée l'artillerie des forts et le crépitement des mitrailleuses.

Les affiches de la Commune annoncent une victoire que démentent les gardes nationaux fugitifs qui rentrent en désordre du côté de Vaugirard.

Article du *Mot d'ordre*, rédigé par le citoyen Rochefort; cet article pousse au pillage de l'hôtel de M. Thiers.

On lit dans l'*Affranchi* : « Les gens de Versailles assassinent les républicains. Œil pour œil, dent pour dent. Allons, soit ! Versailles le veut... la Terreur ! »

Et le *Père Duchêne* s'écrie : « C'est 93 qui vient, tas de Jean f.... qui avez vendu la France et renié la République ! Bouclez vos malles, chenapans, couards et crétins ! Faites vos paquets, il n'est que temps ! Et f.... ! gare à vous ! »

LE JOUR DE PAQUES

A ROME.

Dès l'aube tout annonce dans la ville l'allégresse de la résurrection; le canon qui retentit au fort Saint-Ange et le son des cloches lancées à toutes volées proclament comme autant de voix la solennité de la fête. Les rues s'emplissent et l'on se salue de l'exclamation mille fois répétée : *Buona Pasqua !* La foule se porte principalement vers la basilique de Saint-Pierre, où doit se célébrer la messe papale.

Saint-Pierre est, au monde, le plus magnifique monument, la plus solennelle affirmation de la foi catholique; il est en même temps le plus éclatant témoignage de la puissance du génie de l'homme.

Quand on entre dans Saint-Pierre, on n'est pas étonné d'abord de ses vastes dimensions, tant les proportions de toutes les parties sont admirables. L'œil jouit du magnifique effet de perspective de la grande nef et se repose sur le majestueux autel de la Confession, élevé sur le tombeau du grand apôtre qui est sans cesse illuminé par douze cents lampes, et plonge enfin jusqu'au fond de l'abside où la chaire de Saint-Pierre, supportée par quatre statues dorées des docteurs de l'Eglise, est dominée par un beau vitrail enchassé dans une immense gloire aux rayons d'or. Sur ce vitrail est représenté l'Esprit-Saint, lumière de l'Eglise, sous la forme d'une colombe.

Au jour de Pâques, Saint-Pierre est dans toute sa splendeur. Essayons de retracer la solennité de la messe pascale.

Sous un dais de velours rouge à crépines d'or s'élève, au fond de l'abside, un trône splendide garni de moire blanche et brodé d'or. Ce trône est destiné au Saint-Père. Il y a au bas de l'estrade des siéges pour les cardinaux. Des tribunes latérales sont disposées pour les princes, les ambassadeurs et pour les états-majors pontificaux et étrangers.

Le bruit des cloches et des tambours annonce l'arrivée du Pontife, porté sur la *sedia gestatoria*, trône d'honneur.

A l'entrée du Saint-Père, on chante : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam.* Derrière le Pape viennent les cardinaux, les évêques, les généraux, les ordres religieux, les prélats de la maison pontificale, les camériers d'honneur et l'état-major de l'armée. C'est un spectacle unique au monde que celui de ce magnifique cortége qui se développe lentement dans l'immense nef et s'arrête à la chapelle du Saint-Sacrement, devant lequel le Pape descend de la *sedia*, dépose la tiare et se prosterne.

Puis il s'avance, entouré des nuages mystérieux de l'encens, et monte au grand autel de Saint-Pierre, où il va officier lui-même solennellement.

La messe commence. Des cardinaux assistent le Pape en qualité de diacres. L'évangile est chanté en grec et en latin. C'est un souvenir et une avance qu'on fait à l'antique église d'Orient.

Pie IX officie avec une incomparable grandeur. Sa voix s'élève pour les oraisons et conserve une vibration magnifique. La force du saint vieillard s'explique seulement par l'assistance visible de la Providence sur le chef de l'Eglise.

Parmi les cérémonies de la messe pontificale, deux surtout méritent d'être mentionnées :

L'élévation et la communion.

A l'élévation, le Pape se tourne vers les quatre parties du monde pour offrir l'hostie sacrée à l'adoration universelle; puis il descend de l'autel, traverse le sanctuaire et monte sur son siége pontifical, où, à demi assis, quoiqu'incliné par respect pour le Saint-Sacrement, il communie avec une partie des espèces consacrées; puis le diacre et le sous-diacre consomment ce qui reste.

« L'attitude du Pape, a dit Mgr Gerbet dans la « Rome chrétienne », et cette communion multiple à la même hostie et à la même coupe, retracent la première communion des apôtres assis à la table du Sauveur. »

La messe finit un peu avant midi. Après l'action de grâces, le Pape reprend la tiare, qu'il avait quittée pendant la messe pour la mître, et remonte sur la sedia; le magnifique cortége de prélats, d'évêques et de cardinaux qui l'ont accompagné à son entrée dans la basilique l'accompagne encore, et il se rend à la grande loge de la façade qui domine la place Saint-Pierre.

C'est de là que le pontife va donner la grande bénédiction *urbi et orbi*.

La place est occupée par l'armée pontificale, qui forme au centre un immense carré; autour de ce carré, sur les terre-pleins et les escaliers qui avoisinent la basilique, stationne une foule immense. Là sont serrés pêle-mêle étrangers, Romains, pèlerins, paysans et paysannes en grand costume.

Midi sonne : la grande loggia du grand balcon s'est ouverte, toute tapissée de tentures. Soulevé par des mains invisibles, un baldaquin se hausse, sous lequel apparaît le Pape, tout seul, en blanc, comme une céleste vision, entouré à droite et à gauche de grands éventails de plumes qui semblent les ailes des anges qui le soutiennent dans les airs.

Après avoir tracé dans l'espace le signe de la croix, le Pape étend les bras et bénit la ville et le monde : *urbi et orbi*.

Aucune parole ne saurait rendre l'impression que produit cette magnifique cérémonie : à cette heure même la bénédiction de Dieu s'étend par la voix du Pape jusqu'aux extrémités du monde catholique. . . . . .

. . . . . .

Et si vous croyez que la scène que nous venons de reproduire a eu lieu le 31 mars 1872, comme elle avait lieu les années précédentes, détrompez-vous ! Aujourd'hui à Rome, comme autrefois à Jérusalem, on entend les insultes de la persécution, et les révolutionnaires italiens sont les serviles imitateurs des bourreaux juifs.

Le Pape leur paraît séditieux comme le Christ le semblait aux juifs. Ils veulent supprimer le Pape comme les juifs ont voulu supprimer le Christ.

Aussi, comme la nature à l'heure de l'agonie du Sauveur, l'Eglise de Rome se voile de deuil. Depuis l'usurpation, le Pape ayant cessé d'être libre, a cessé d'officier : les saints Mystères de cette semaine, les grandes cérémonies pascales ont dû s'accomplir sans la pompe accoutumée, et le chef de la Chrétienté, dépouillé de son sceptre et de sa couronne, peut répéter au monde la parole du prophète :

« O vous qui passez, arrêtez-vous, et voyez s'il est une douleur comparable à ma douleur ! »

ADRIEN DE RIANCEY.

SAUMUR

3 AVRIL.

L'abondance des matières et l'envahissement du procès Trochu, qui surexcite outre mesure la curiosité publique, ne nous permettra pas de donner avant samedi prochain l'article que nous avions annoncé, et qui a pour titre : *Le comte de Chambord et les questions ouvrières.*

—

On nous écrit de Paris que la grande préoccupation du jour est un passage de la harangue de M. Thiers relatif à nos alliances.

Prendre au sérieux les paroles de M. le président, c'est un acte de confiance héroïque.

Nous l'admirons.

Mais jusqu'à nouvel ordre c'est tout ce que nous pouvons faire.

—

La *Cloche*, feuille de M. Ulbach le journaliste mastodonte, publie des bourdes plus colossales encore, s'il est possible, que son rédacteur en chef.

Cette honnête feuille imprime une lettre écrite, soi-disant, par un jésuite de Rome, et où l'on raconte sérieusement que le Pape a choisi pour successeur le comte de Chambord; que la comtesse de Chambord entrera dans un couvent, etc., etc.

Si les lecteurs de la *Cloche* acceptent ces belles histoires, cela ne prouve pas en faveur du niveau intellectuel de la France.

—

S. Em. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, vient de faire signifier à MM. Mouls et Junqua défense de porter l'habit ecclésiastique. Quoi qu'en puissent penser et dire le *Siècle* et le *Radical*, flanqués de leurs nobles acolytes le *Patriote* d'Angers et le *Courrier de Saumur*, il est très-juste que, renonçant à leurs devoirs de prêtres catholiques, ces deux apostats perdent aussi les signes extérieurs de cette dignité.

Nous aurons à revenir sur cette question de droit et de haute convenance, contre laquelle ne peuvent rien toutes les sottises démagogiques.

—

Voici les noms des députés élus pour la commission de permanence.

MM. Adnet, Combier, Beulé, Richemont, colonel Caron, général Ducrot, Larochejacquelein, Tailhand, Limayrac, de la *droite;* MM. Lambert Sainte-Croix, Haussonville, Decaze, Mornay, Raineville, Delille, du *centre droit;* Berthauld, Christophe, amiral Jaurès, Rivet, du *centre gauche* ; Labélonye, Charles Rolland, Humbert, de la *gauche républicaine;* Emmanuel Arago et Peyrat de l'*Union républicaine.*

—

La *Presse révolutionnaire* de l'Allemagne, pour ajouter ses outrages à ceux dont le gouvernement prussien poursuit un zélé prélat de l'Eglise, n'a pas craint d'accuser Mgr Kosmian d'avoir dissipé au jeu les fonds du denier de Saint-Pierre que son évêque l'avait chargé d'offrir au Souverain-Pontife. Nous venons de prendre des informations à Rome et nous sommes en mesure d'opposer à cette calomnie un démenti formel. Sa Sainteté a reçu de Mgr Ledochowski la somme de 1834 livres sterling, somme très-considérable et qui témoigne bien du dévouement des diocésains de l'archevêque de Guesen et Posen. *(Correspondance de Genève)*

—

Serait-il indiscret de demander à l'*Union de l'Ouest* le motif sérieux, le motif honnête qui l'empêche de publier, ne fût-ce qu'à titre de documents, la lettre du général du Temple au *Figaro* et celle de Mgr l'évêque de Versailles à un membre de l'Assemblée?

—

La suppression de la *Constitution* est attribuée à un article intitulé : *la Guillotine sèche*, accusant les conseils de guerre d'assassiner ce bon peuple en le déportant.

—

Le bruit court à Lyon que MM. Gambetta et Laurier viendront défendre le général Cremer devant le conseil de guerre chargé de juger l'affaire Arbinet.

Petite Correspondance.

M. Bin G***, à Angers, sera très-aimable de m'accuser réception.

Cher confrère, un rédacteur en chef, déjà surchargé de travail, n'augmente pas sa tâche de gaîté de cœur. Ou permettre les corrections jugées utiles, ou reprendre l'article.

Au monsieur qui signe M. P. — Vous n'avez pas tort, la question est légèrement indiscrète. Néanmoins, il me plaît d'y répondre.

C'est un vœu, monsieur, que je n'ai pas fait seul; nous nous appelons LÉGION, comprenez-vous? On ne se *débottera* que le jour où il ne restera plus en France ni un Communard ni un Prussien.

Tâchez de n'être ni l'un ni l'autre.

M. F***, à Montreuil-Bellay. — Vous avez quatre-vingts ans, monsieur. Je m'incline devant votre opinion. Permettez-moi seulement de vous poser une hypothèse.

La Commune est revenue; les partageux s'emparent de votre maison, de vos biens, de votre bourse. On peut, sinon vous les faire rendre, du moins protester énergiquement contre les spoliateurs et les empêcher d'aller plus loin dans l'accomplissement de leur crime. Mais on n'en fait rien; on AJOURNE, précisément à l'heure où le péril est extrême, et *il demeure comme* RÉSULTANTE *des sentiments intimes* de ceux qui refusent de protester contre l'épouvantable injustice dont vous êtes victime, *que l'ajournement subi réserve intacts vos* DROITS IMPRESCRIPTIBLES (?) Voilà bien la consolation qu'on vous donne. En attendant, on peut vous enlever avec tout le reste la liberté et la vie.

Je respecte les hommes, monsieur, et je veux bien croire à leur loyauté politique et religieuse; mais tous les hommes se trompent, — excepté un seul.

Et comme celui-là a parlé, je crois uniquement à sa parole, et je m'y tiens.

Faits divers.

Le banquet des *libres-mangeurs* du vendredi-saint a eu lieu chez un restaurateur du boulevard Ornano.

On nous a communiqué le menu hier matin, menu plantureux s'il en fut. Le saucisson de Lyon et le veau aux carottes y tenaient une place honorable, et il faut avouer que si l'athéisme n'est pas gourmet, il est du moins gros mangeur.

Hélas! pourquoi M. Mottu n'était-il pas là? Nous ne voulons pas douter, pour son honneur, qu'il n'ait mangé au moins un rond de saucisson à l'ail sur la paille humide de son cachot.

—

Tous les théâtres ont fait relâche, le jour du vendredi-saint, selon l'usage.

Il y a un an, à pareille époque, florissait la Commune. Les cinq théâtres qui représentaient, en ces temps fortunés, l'industrie théâtrale de Paris, durent jouer, au contraire. Ils y furent expressément invités par le joli Dacosta, secrétaire de Raoul Rigault, dit *coco* Dacosta, au jardin Bullier.

— La Commune n'admet pas, disait ce pitre, que l'on porte le deuil de la mort du nommé Jésus, qu'elle n'a jamais connu et qu'elle regrette encore moins.

Les théâtres jouèrent donc, il y a un an, le vendredi-saint, par terreur.

—

On lit dans le *Propagateur*, de Lille, du 30 mars :

Actualité! — Telle est la légende d'un infâme dessin publié par un de ces petits journaux illustrés qui pullulent en ce moment et que nous avons vu étalé cyniquement à la vitrine des marchands de tabac.

Voici ce que ce dessin représente :

La *déesse* de la République, la tête coiffée du bonnet phrygien, le torse nu jusqu'à la ceinture, dans l'attitude du Christ flagellé, couronnée d'épines, est battue de verges par deux grotesques dont l'un est censé représenter le comte de Chambord.

Actualité! Ce mot se passe de commentaires. Nous sommes dans la Semaine Sainte, et le blasphème n'en est que plus odieux.

—

LA FOIRE AU JAMBON.

Samedi était la troisième et dernière journée de la foire au jambon. Les charcuteries accourues de tous les points du territoire, et qui s'étaient donné rendez-vous aux environs de la Bastille, vont regagner leurs foyers respectifs, non sans avoir été fortement décimées par la consommation parisienne.

Grande abondance cette année : il en est venu de partout, de la Côte-d'Or et de la Manche, des Ardennes et des Basses-Pyrénées.

Le boulevard Richard-Lenoir, pendant ces trois jours, ressemblait à une énumération rabelaisienne en action.

L'Alsace et la Lorraine se sont distinguées : c'est une manifestation anti-annexioniste; les jambons protestent.

— C'est fait avec du prussien, ça? dit Gavroche en arrêt devant une montagne de saucissons strasbourgeois.

On lit aux devantures des échopes des écriteaux ainsi conçus : « Pour cause d'annexion, la maison X., de Metz, sera transférée prochainement à Joinville-le-Pont. »

—

MORT DU BOURREAU.

M. Heindreich (l'exécuteur des hautes-œuvres) est mort le vendredi-saint, boulevard Beaumarchais. Il était âgé de soixante-dix ans.

C'était un homme d'au moins six pieds et d'une force peu commune.

Sa tenue était très-soignée, celle d'un parfait gentleman. Ses cheveux blancs étaient soigneusement taillés en brosse, ses favoris courts, la moustache et le menton toujours frais rasés. Les yeux étaient gris clair.

Sa vie intime, on la connaissait peu. Il était si *comme il faut* que l'on n'osait pas le questionner. Les inférieurs disaient de lui qu'il recevait un traitement égal à celui d'un conseiller à la cour de Paris : 12,000 fr. Ce qu'on savait de lui, c'est qu'il habitait boulevard Beaumarchais, dans la même maison que Laferrière.

Quand venaient ses jours de « service, » Heindreich passait une partie de la nuit à la Roquette. Il se montrait très-calme avant l'exécution, causait avec les rares personnes qui avaient pu pénétrer dans le greffe et était toujours intéressant. Rien d'affecté ni de trop préoccupé dans ses manières. Il veillait avec soin à ce que les « accessoires » fussent bien en ordre; mais tout cela, froidement et sans bruit.

Quand le condamné lui était remis, il ne s'occupait plus que de lui : il le dominait, il le fascinait, il en faisait sa chose.

La dernière exécution qu'il fit à Paris fut celle de Troppmann.

Au sortir de l'exécution, Heindreich, pour se calmer, allait prendre un bain.

Il n'endossait pas l'habit les jours d'exécution, comme on l'a écrit : il portait un simple paletot, mais avait toujours une cravate blanche.

Heindreich avait commencé son métier à seize ans, au bagne de Toulon. Son père, lui aussi, était bourreau.

Il n'était pas marié.

Il y a une dizaine d'années, quand le dernier des Sanson se retira de la scène, Heindreich fut appelé de Rouen, où il exerçait, à Paris.

Depuis le 4 septembre, il était le seul exécuteur des hautes œuvres de France maintenu dans ses fonctions : les autres avaient été mis à la retraite ou remerciés.

LA CATASTROPHE DE BRUXELLES.

—

La chaudière qui a sauté était placée sous un séchoir, où, par chance rare, il n'y avait personne en ce moment.

De ce bâtiment, il ne reste rien, absolument rien; les pierres et les boiseries ont été projetées au loin, jusque sur le boulevard de Waterloo, au front duquel est située la linière de la porte de Hal.

Tout autour de la chaudière, en dessous, le sol est miné, bouleversé.

Par devant, une partie de la tôle s'est portée en éventail vers un atelier de tissage dont les métiers ont été fracassés et où la vapeur brûlante a atteint plusieurs ouvriers; par derrière, le corps de la chaudière, opérant un mouvement de recul de plusieurs mètres, est allé frapper en plein la base de la grande cheminée, qui s'est affaissée tout entière sur son avant-corps, attenant aux ateliers, dont les murs ont été lézardés par le chapiteau.

Ici encore de malheureux ouvriers ont été brûlés par l'eau bouillante ou fracassés par l'effondrement.

Cette partie de la fabrique, une des plus belles filatures du pays, est entièrement ruinée; tout un corps de bâtiment, le plus important, a été préservé : seules, les vitres ont volé en éclats. Mais comment reprendre le travail sans chaudière et sans cheminée d'appel? C'est pourtant le point principal de la situation présente, car, comme on le pense bien, diverses Sociétés d'assurances couvrent les pertes matérielles de la Société linière.

Dès le premier moment du sinistre, les autorités de la ville de Bruxelles et de la commune de Saint-Gilles, sur le territoire de laquelle se trouve située la filature, sont accourues sur les lieux; la gendarmerie et la police forment un cordon autour de l'établissement et empêchent la foule, qui est énorme, d'approcher des murailles. A l'intérieur, des agents de police tiennent à distance des constructions, dont l'éboulement est encore imminent, les quelques personnes qui ont pu pénétrer dans les cours.

Les cadavres et les blessés ont été transportés à l'hôpital Saint-Pierre, rue Haute, et à l'hôpital Saint-Jean, au boulevard Botanique.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Les douloureuses et saintes cérémonies de la Grande Semaine ont été célébrées, à Parthenay, au milieu du concours le plus religieux et le plus empressé de toute la population. Jeudi, nos rues étaient parcourues par une foule de fidèles qui allaient visiter *les tombeaux* où reposait le corps de la divine victime du Calvaire. Chaque soir, le R. P. Pujo a vu un auditoire immense, que l'Église St-Laurent contenait à peine, venir écouter les grandes vérités de la Foi qu'il dispensait avec tant de poésie, de chaleur, de force, d'onction religieuse et de science doctrinale. — Le R. P. Pujo laissera parmi nous des souvenirs durables, souvenirs des plus pures jouissances de l'esprit, et, plus encore, souvenirs ineffaçables du cœur. — Les fruits de sa parole ont été précieux. De très-nombreuses communions pascales lui ont montré que son zèle n'avait point été dépensé en vain; elles ont montré aussi que, dans notre ville, comme ailleurs très-heureusement, les populations ont encore plus de vie chrétienne que ne voudraient le laisser supposer les déclamations de l'impiété!

(La Gatine, journal des Deux-Sèvres.)

Mgr Freppel a ordonné, dans sa chapelle particulière, trois jeunes novices bénédictins du couvent de Solesmes. L'un d'eux a reçu la prêtrise, un autre le diaconat et le troisième la tonsure. L'ordinand diacre est fils de M. Lafon, peintre d'histoire, auteur de la *Bataille de Mentana*, artiste distingué dont le nom a déjà conquis une juste célébrité. Le T. R. P. abbé de Solesmes, Dom Guéranger, ainsi que le R. P. Leduc assistaient à la cérémonie.

—

M. l'abbé Simon, vicaire à Saint-Laud et ancien professeur de seconde au Petit-Séminaire Mongazon, a été nommé curé de St-Florent-le-Vieil. Cette nomination vient d'être agréée par le gouvernement.

UN NOUVEAU-NÉ.

Nous avons la douleur de vous faire part, chers lecteurs, de la naissance, à Angers, d'un nouveau-né de la presse locale.

Ce pauvre enfant, né difforme et galeux, de père inconnu qui plus est, a eu l'honneur d'être tenu sur les fonts (ne pas confondre avec les fonds) par le grand parrain rouge, Victor Hugo, assisté de deux enfants de chœur, Tomy Lahuppe et Monprofit Onésime !!!

L'enfant s'appelle le *Travailleur* et menace d'être, grâce à sa difformité, le plus terrible des enfants.

Il ne parle que tous les huit jours et il a pris pour interprète, auprès de notre très-honnête population, le jeune P.-L. Béchet, ancien rédacteur en chef du journal la *Démocratie de l'Ouest*, d'heureuse mémoire, ancien lieutenant du génie des mobilisés de Maine-et-Loire qui fit campagne contre les Prussiens jusqu'à Erigné d'une part, et jusqu'à Eventard de l'autre, ancien rédacteur d'un journal ultra-républicain du Morbihan, où il se fit condamner glorieusement à quelques mois de prison.

(Journal de Maine-et-Loire.)

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 2 au 29 mars.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUFS. 1re qual.	BOEUFS. 2e qual.	BOEUFS. maigres et médiocres.	VACHES. 1re qual.	VACHES. 2e qual.	VACHES. maigres et médiocres.	VEAUX. 1re qual.	VEAUX. 2e qual.	VEAUX. maigres et médiocres.	MOUTONS 1re qual.	MOUTONS 2e qual.	MOUTONS maigres et médiocres.
	BOUCHERS MM.												
1	Remare.	2	2	»	1	6	»	12	27	»	29	46	1
2	Tessier.	2	7	»	»	1	»	10	29	»	21	29	»
3	Touchet.	2	»	»	»	2	»	6	18	»	13	17	4
4	Goblet.	»	»	1	»	»	»	2	2	»	»	5	»
5	Corbineau.	2	7	»	»	»	»	11	39	»	11	54	»
6	Laigle.	2	»	»	»	3	»	3	12	»	12	22	»
7	Prouteau.	»	2	»	1	1	»	10	11	»	15	7	»
8	Chalot.	2	2	»	»	»	»	11	19	»	16	25	»
9	Pallu.	»	3	2	»	2	3	4	41	»	10	35	12
	CHARCUTIERS. MM.										PORCS. 1re	PORCS. 2e	
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	9	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	3	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»

Dernières Nouvelles.

La gauche a applaudi avec enthousiasme au discours prononcé par M. Thiers à la séance de samedi. On prétend que la droite lui a fait, au contraire, un accueil assez récalcitrant, et les journaux radicaux partent de là pour assurer que la mauvaise disposition de la majorité a forcé M. le Président à tourner court dans le développement de sa harangue, et que sans cela il eût affirmé la nécessité de la République définitive, la rentrée à Paris et la levée de l'état de siége.

Versailles, 2 avril.

M. Thiers et M. Grévy assistent à la réunion de la commission de permanence. On y agite la question du retour de l'Assemblée à Paris.

Le projet attribué à M. Thiers de s'installer complètement à Paris pendant les vacances n'a rien de sérieux. Il ira seulement passer à Paris quelques soirées, et il y aura des réceptions.

Un navire est préparé à Brest pour transporter à la Nouvelle-Calédonie 272 condamnés. Il partira dans une huitaine de jours.

M. de Bismark, qui était allé faire un tour en Poméranie, vient de rentrer à Berlin.

Le train-poste d'Andalousie à Madrid a été arrêté la nuit dernière, entre Valdepenas et Mançanarès, par une bande de malfaiteurs qui avaient enlevé deux rails.

Les voleurs ont enlevé l'argent de la compagnie et des particuliers renfermé dans le fourgon; mais ils n'ont rien fait aux voyageurs.

---

2 avril, 7 h. soir.

M. Thiers, à la séance de la commission de permanence, a confirmé la dénonciation du traité belge. Il a reproduit presque textuellement son dernier discours à la Chambre.

Tout est pour le mieux.

La prospérité de la France est sans égale.

On n'a pas le moindre péril à redouter.

Le général Trochu a parlé hier à l'audience; il a voulu répondre lui-même à Me Grandperret.

3 avril, 8 h. matin.

PROCÈS TROCHU. — VERDICT.

MM. Vitu et de Villemessant sont condamnés à un mois de prison, 3,000 francs d'amende et solidairement aux dépens.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Le général Trochu contre MM. de Villemessant et Vitu.

AUDIENCE DU JEUDI 28 MARS.

Foule immense de curieux. Il est dix heures. Prévenus, avocats et jurés sont à leur poste. On procède à l'appel des témoins assignés à la requête du général Trochu.

LE MARÉCHAL MAC-MAHON.

Il s'avance à la barre d'un air presque timide. Ses cheveux blancs et sa moustache blanche contrastent avec sa figure encore jeune et fraîche. Ce lion des batailles a l'air d'un agneau. Sa déposition roule entièrement sur le mot que lui a attribué le *Figaro* à propos du général Trochu : « Je le croyais un honnête homme. » A quoi le maréchal répond : « Je n'ai pu dire cela. »

Me Lachaud. — M. Trochu n'a-t-il pas fait du retour des mobiles à Paris une condition *sine quâ non* de son acceptation du poste de gouverneur?

Le maréchal Mac-Mahon. — Le général dit qu'il comptait sur ces bataillons et il a demandé de les ramener à Paris.

Me Lachaud. — A ce moment, l'empereur commandait-il?

Le maréchal. — Non. A Châlons j'étais commandant en chef. Je dois déclarer que toutes les opérations de cette armée sont restées étrangères à l'empereur.

LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

Tête vieillie, face livide. La voix du témoin est faible. On sait le mot terrible attribué au général. Il aurait dit de M. Trochu : « C'est Tartufe coiffé du casque de Mangin. « Tour-à-tour le président, les avocats, les jurés lui demandent : « Avez-vous dit cela? » Le témoin ne trouve pas d'autres réponses que celles-ci :

« La société serait bien malade, si l'on répétait les propos que l'on tient dans les salons.

» A quelle époque l'aurais-je dit? En quel lieu? Je n'admets pas qu'un propos de conversation devienne un fait devant la justice.

» Est-ce que j'enregistre mes paroles?

» Je ne suis pas une vieille commère. » etc., etc.

M. BAZE.

Ce fameux questeur de l'Assemblée nationale parle beaucoup pour ne rien dire. On lui demande s'il est vrai que le général Trochu ait contribué jadis au coup d'État. Il répond qu'à Satory quelques régiments n'ayant pas crié : « Vive l'empereur! » le président aurait dit au général Neumayer : « Monsieur, les troupes crient quand on veut! » Et là-dessus le général Neumayer aurait été mis en disponibilité.

Qu'est-ce que cela prouve pour ou contre M. Trochu?

M. LE COMTE DE MAILLÉ.

Il atteste que le général est bon citoyen, bon père et bon mari.

« En 1866, dit-il, le général Trochu a vivement défendu Benedeck. « Je le défends, disait-il, comme il faudra un jour défendre tous les généraux français. Les Benedeck seront nombreux à cause de notre mauvaise organisation militaire. »

M. CH. DE MEFFRAY ET M. JULES-AUGUSTE DELCHET.

Deux témoins singuliers. On ne s'explique pas qu'ils soient assignés à la requête du général. Le premier critique sévèrement les opérations du siége. Tout a été mal conduit, la bataille de Buzenval surtout, — ainsi de suite. Le second ne sait ce qu'on veut lui dire, et c'est peut-être à son cousin qu'on en veut. Ce cousin demeure 29, rue Cambacérès.

LE GÉNÉRAL PÉLISSIER.

Me Lachaud. — Le général Pélissier n'a-t-il pas tenu une conversation en chemin de fer devant plusieurs personnes, sur la bataille de Buzenval? Quelle appréciation a-t-il formulée sur le général Trochu?

M. le général Pélissier. — Je dois dire que je n'ai rien avancé qui puisse porter atteinte à l'honneur du général Trochu. J'ai dit que le général ne croyait pas à la défense de Paris, qu'il avait dû y avoir gaspillage de forces vives, parce qu'il n'y avait pas de moyens mis en œuvre.

Sur la bataille de Buzenval, j'ai exprimé le regret qu'on n'ait pas fait avancer les réserves qui étaient inactives.

LE GÉNÉRAL LEBRUN.

Un véritable moulin à paroles. Il en dit beaucoup plus qu'on ne lui en demande, ne répond pas ou répond mal aux questions qui lui sont faites et entame une foule de chapitres étrangers à la cause. Il répond cependant à une question de Me Lachaud.

Me Lachaud. — Le témoin voudrait-il nous parler un peu des journées du 3 et du 4 septembre, et de l'attitude, à cette époque, du général Trochu, qui n'a pas paru aux Tuileries.

M. le général Lebrun. — Le général Trochu, en effet, n'a pas paru aux Tuileries le 3 septembre. C'est un fait extraordinaire et que je ne puis expliquer, après ses promesses, que, du reste, il ne nie pas.

Le 4, à trois heures et demie, il monte à cheval; on se demande où il va aller. Au lieu de passer par les Tuileries, il va au Corps-Législatif; mais en route, l'encombrement est tel, que le général ne peut arriver au Corps-Législatif. Il rencontre M. Jules Favre, qui lui dit combien il est inutile de songer à protéger le Corps-Législatif, que, s'il veut être utile, c'est à l'hôtel-de-ville qu'il doit se rendre.

*
* *

D'autres témoins sont entendus. Le général Lebreton, le colonel Lacroix, le général de brigade Henri de Place, affirment que le général Trochu était opposé au coup d'État du 2 décembre.

M. LE GÉNÉRAL DE VAUBERT.

Ce témoin déclare que l'empereur envoya 20,000 fr. au général Trochu dont le frère venait de mourir. M. Trochu sollicita une audience et reporta les 20,000 fr. aux Tuileries.

Me Lachaud. — Après ce fait, qui honore à la fois le général Trochu et l'empereur, Sa Majesté n'a-t-elle pas fait accepter à la belle-sœur du général Trochu quelque dotation?

M. le général de Vaubert. — Oui, un bureau de tabac.

(Murmures dans l'auditoire).

LE VICE-AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

Ce témoin déclare qu'il n'a jamais eu de soupçon contre la loyauté et la droiture du général Trochu.

En racontant ce qui s'est passé aux Tuileries dans la nuit du 17 au 18 août, l'amiral s'arrête, suffoqué et fond en larmes. M. Vitu en fait autant, M. de Villemessant tire son mouchoir et tout l'auditoire va pleurer. Heureusement le témoin se calme et termine ainsi sa déposition :

« Je dois rappeler un des derniers mots de l'impératrice : Je devais, a-t-elle dit, me consacrer sans réserve au service du pays. J'ai mis dans le général Trochu mon plus ferme espoir pour repousser l'étranger et sauver la capitale. »

M. LE GÉNÉRAL BERTAUT.

Les questions posées au témoin ont trait à la question des mobiles ramenés de Châlons, ce que le ministre de la guerre considéra comme une faute.

M. le maréchal Mac-Mahon, rappelé à la barre. — Je sais que l'empereur ne semblait pas désirer le retour des mobiles.

Me Allou. — Mais il en a donné l'ordre, et M. le général Bertaut nous a dit d'une façon bien nette comment l'empereur avait pris cette résolution.

Me Lachaud. — Que l'empereur ait cédé, c'est incontestable. Il s'agit de savoir d'où est venue l'impulsion.

Me Allou. — Nous sommes d'accord.

M. le général Mac-Mahon, qui était revenu à sa place, se lève. — Je crois que M. Chevreau a entendu une parole qui confirme ce que j'ai dit.

M. Chevreau. — J'affirme sur l'honneur que M. le général Trochu a déclaré, dans l'entrevue de la nuit du 17 août, qu'il avait ramené les mobiles, et de plus, qu'il avait la plus grande confiance en eux.

Me Mathieu. — Un témoin, le meilleur, c'est la proclamation du général, qui commence ainsi : « J'ai cru devoir demander votre retour. » (Bravo! Bravo! dans l'auditoire.)

M. le président. — Je ne crois pas nécessaire de vous avertir que les marques d'approbation ou d'improbation ne sont pas permises dans cette enceinte.

*
* *

On remarque dans l'audience M. Rouher prenant des notes sur chaque témoignage qui se produit à la barre, et faisant passer ses rectifications aux avocats du *Figaro*.

M. LE GÉNÉRAL SCHMITZ

Témoin prétentieux et loquace. On lui demande s'il peut indiquer à peu près l'heure à laquelle l'impératrice a quitté le palais des Tuileries, le 5 septembre.

— *Je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité*, dit-il avec importance, *en affirmant qu'il pouvait être trois heures trente-sept ou trente-huit minutes de l'après-midi.*

Son témoignage est relatif aux mobiles ramenés de Châlons. Tout-à-coup, dit-il, j'appris l'arrivée de l'empereur au camp.

Les logements étaient arrêtés pour six heures du soir. — Je cherchais à voir le prince Napoléon — qui me répéta plusieurs fois : « Mais Trochu, Trochu, où est-il? il faut qu'il arrive; écrivez-lui aussitôt. »

A 5 heures du matin, le général Trochu arriva, se rendit chez le prince Napoléon qui nous dit : « Vite il faut aller chez l'empereur. »

Nous nous y rendîmes. L'empereur fut extrêmement aimable, comme toujours du reste, pour nous tous. Le maréchal Mac-Mahon, ne vint que plus tard. Le général Bertaut insista pour que ses mobiles fussent dirigés sur Paris, où ils défendraient leurs foyers. Il fut convenu que la garde mobile serait dirigée sur Paris, — l'empereur en donna l'ordre. — « Oui, dit-il, ce sont des enfants de Paris, ils défendront leurs foyers. »

Terminant sa déposition, M. le général Schmitz dit qu'il a servi l'empereur et qu'il est resté attaché à sa personne. « Si j'avais pu voir, dit-il, dans l'un des actes du général un semblant de trahison, je ne serais pas ici son témoin : il y a longtemps que je serais son accusateur.

*
* *

Me Lachaud. — Auriez-vous la bonté, M. le président, de rappeler M. Rouher, pour lui demander si, dans la soirée du 3, il n'y a pas eu une démonstration?

M. Rouher. — J'ai vu au Sénat une personne fort émue de ce qui se passait à l'hôtel de M. le gouverneur. « Il est de votre devoir de vous rendre au ministère de la guerre, me dit-elle, pour savoir quelles mesures sont à prendre. » Je suis allé chez le ministre de la guerre : nous arrivâmes à la séance de nuit.

Le 3 septembre, j'ai eu à dîner un commandant de mobiles, qui était fort alarmé en songeant au rôle que ses troupes auraient à jouer dans un mouvement révolutionnaire.

M. LAIR,

Sous-directeur des entrepôts de Paris. — Le 3 septembre, à la nouvelle du désastre de Sédan, on se rendit à l'hôtel du gouverneur, on crait : Vive le dictateur! Vive Trochu!

A neuf heures, la manifestation prit des allures plus caractérisées. Le gouverneur consentit à recevoir quelques délégués. Ils étaient très-exaltés et demandaient la dictature. Le général, seul, disaient-ils, pouvait les sauver.

Me Allou. — Le témoin peut-il préciser l'heure à laquelle le général est monté à cheval.

M. Lair. — Vers 2 h. ou 2 h. 1/2; mais vous pensez-bien qu'il est difficile de préciser, on était à ce moment dans une grande anxiété.

Me Allou. — Dans tous les cas, il est certain que le général n'a pas tourné par la rue de Castiglione?

M. Lair. — Oh! bien certainement.

M. BRUNET,

Officier d'état-major du général Trochu.

Le 4 septembre, le général nous a dit ceci textuellement : « Nous n'avons plus d'armée de secours, nous avons la démagogie derrière nous; ce que je vais tenter est un effort effroyable. Vous êtes tous mariés, pères de famille; je vous remercie de votre concours, mais votre place n'est plus où sera le danger. »

A ce moment arriva M. le général Lebreton, envoyé par les questeurs de la Chambre. « Nos personnes sont à votre disposition, mais nous n'avons pas de troupes, lui dit le général Trochu. Nous sommes montés à cheval, et nous avons pu aller jusqu'au pont des Saints-Pères. Nous sommes alors rentrés au Louvre. »

M. JULES-HENRI SOUMAIN,
Général de division.

Il résulte de la déposition de ce témoin qu'une lettre du ministre de la guerre, adressée au général Trochu, pour l'inviter à prendre des mesures et à recourir aux troupes commandées par le général Mellinet pour empêcher l'émeute, n'aurait point été remise à sa destination.

M. le comte de Palikao. — J'en ai avisé le général Trochu par une lettre spéciale écrite de ma main.

M. LE BARON CHABAUD-LATOUR,
Général de division.

M. Trochu a provoqué beaucoup de mesures généreuses et patriotiques.

C'est dans la nuit du 7 au 8 août qu'on a reçu les nouvelles des échecs de Reischoffen et de Wœrth; et je me souviens des paroles de l'impératrice :

« Messieurs, il ne s'agit pas de sauver l'empire, il faut sauver la France. »

Dès lors, l'état de siége fut déclaré, et on se mit à l'œuvre. J'ai toujours trouvé l'appui le plus ferme auprès de M. le général Trochu. J'ai toujours obtenu de lui le concours le plus complet, et c'est à son énergie que je dus de pouvoir imprimer à ces travaux toute la célérité possible.

*
* *

M. Emile Delaire et M. Charles de la Monneraye, députés, font des dépositions insignifiantes, ainsi que M. Charles-Louis de Malroy, général de division.

M. JULES FAVRE.

Après quelques explications embarrassées et d'une bienveillance douteuse, M. Jules Favre est interpellé par Me Allou.

Me Allou. — Quand le général Trochu s'est rendu à l'hôtel-de-ville, est-ce qu'il n'a pas demandé à se rendre avant auprès du ministre de la guerre?

M. Jules Favre. — M. le général Trochu nous a fait une déclaration. Nous l'avons acceptée, et à partir de ce moment, je déclare que j'ai considéré M. le général Trochu comme le président du gouvernement. Quand ces conditions ont été réglées, M. le général Trochu s'est rendu au ministère de la guerre.

Me Lachaud. — Nous sommes parfaitement d'accord.

*
* *

MM. Jacques-Henri Usquin, colonel, et Constant Dollet, commissaire attaché au gouverneur du Louvre, ne savent que très-peu de choses ou rien du tout.

M. LE VICE-AMIRAL FOURICHON.

Le témoin donne lecture d'une lettre par

laquelle le général Trochu l'appelait au ministère. « Je puis affirmer, dit-il, que le général a toujours agi avec honneur dans la vie publique, avec vertu dans la vie privée, et ce n'est pas l'accusation aveugle ou intéressée qu'on dirige aujourd'hui contre lui qui peut rien diminuer de ses mérites.

*
* *

Après avoir entendu les dépositions de MM. Charles-Louis Brunet, Cresson, ex-préfet de police et Vacherot membre de l'Institut qui sont dans le même sens que la précédente, la cour interroge M. Arnaud (de l'Ariége), membre de l'Assemblée nationale.

M. Arnaud (de l'Ariége). — Nous nous mîmes en rapport avec le gouverneur de Paris. Il nous déclara qu'il ne croyait plus une action possible. Tous les officiers furent de cet avis.

Me Allou. — M. Arnaud (de l'Ariége) peut-il nous dire un mot sur la démission du général Trochu ?

M. Arnaud (de l'Ariége). — Je me souviens qu'on sollicita le général de donner sa démission, mais... le général a résisté.

M. CHARLES-GABRIEL MONTAGUT,
Capitaine d'artillerie.

Me Allou. — Le témoin veut-il nous dire quelques mots sur Buzenval et les efforts du général Trochu ?

M. Montagut. — Le concours de la garde nationale a toujours été demandé par le général Trochu.

Le général n'a pas besoin de mon certificat dans une circonstance pareille.

Il nous a dit : « Cette troupe vaut mieux que vous ne le supposez, je vous assure; il faut la soigner. »

L'audience est levée et renvoyée à samedi.

Pour les articles non signés : P. GODET.

AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1re et 2e (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant des deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que les exemplaires manquants leur seraient expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 140 volumes, désigner ceux qui manquent et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

Dans tous les cas de grippes, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience; que les *Chomel*, les *Louis*, les *Récamier* et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages, nous voulons parler du sirop de *Pierre Lamouroux* qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement, est immédiat et la guérison complète en quelques jours. — Dans toutes les pharmacies.

ADMINISTRATION DE L'HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO.

La Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, reprenant la jouissance de deux immeubles, par suite de l'expiration de baux emphytéotiques, se propose d'aliéner ces immeubles qui sont :

1° Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent : — Les Hautes-Vignes ou Clos-de-Mocbarry, d'une contenance de 48 ares 35 centiares ;

2° Commune de Souzay : — Une maison et trois parcelles de terre et vigne, d'une contenance de 31 ares 14 centiares.

Le produit de la vente sera placé en rentes sur l'État.

Conformément à l'arrêté du 7 germinal an IX et en vertu d'un arrêté de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en date du 27 mars 1872, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte à l'Hospice général de Saumur, par M. Alexandre Thonnelliez, propriétaire, sur l'utilité et l'avantage de l'aliénation projetée.

Les pièces relatives à cette affaire seront déposées au secrétariat de l'Hospice général de Saumur, où elles resteront pendant huit jours, à partir du lundi 8 avril 1872 jusqu'au mardi 16 du même mois.

Il pourra en être pris connaissance, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures.

Les Administrateurs,
Paul RATOUIS, FOUCHER, DUCAMP, ROTTIER.

Saumur, le 2 avril 1872.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1518. — 30 *Mars* 1872.

Texte : Revue politique de la semaine. — Funérailles de Mazzini, à Gênes. — Courrier de Paris. — Exposition des œuvres de H. Regnault à l'École des Beaux-Arts. — Chronique parlementaire. — La gratuité de l'enseignement : opinion de Pline le jeune. — Les Théâtres. — Les attractions, nouvelle, par M. Georges Japy (fin). — Le 18 mars à Londres. — M. Cochin. — Les Modes du Printemps des *Magasins du Louvre*. — Les grands Établissements de Paris : magasins du *Bon-Marché*. — La porte Blanche de Strasbourg.

Gravures : Gênes : funérailles de Mazzini dans le cimetière de Staglieno. — *Le départ pour la fantasia ; — Une exécution sans jugement sous les califes de Grenade*, tableaux de H. Regnault. — Les Modes du Printemps : modèles communiqués par les grands *Magasins du Louvre*. — M. Cochin. — Londres : fermeture de Saint-James Hall au meeting du 18 mars. — Les grands Établissements de Paris : le grand escalier des magasins du *Bon-Marché*. — La porte Blanche de Strasbourg. — Échecs. — Rébus.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 AVRIL 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance 1er janv. 71.	55	75	»	»	»	10
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78	75	»	»	»	35
4 % jouissance 22 septembre.	70	80	»	»	»	»
5 % Emprunt	88	50	»	»	»	50
Obligations du Trésor, t. payé.	430	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	»	»	»
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	376	»	»	»	1	50
— 1865, 4 %	437	50	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	274	»	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251	22	»	»	1	75
— libéré	251	22	»	»	1	25
Banque de France, j. juillet.	3765	»	15	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	682	50	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	930	»	5	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	215	»	»	»	»	»
Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	»	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août.	455	»	11	25	»	»
Est, jouissance nov.	508	75	»	»	2	50
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	885	»	»	»	2	50
Midi, jouissance juillet.	611	25	»	»	3	75
Nord, jouissance juillet	997	50	»	»	1	50
Orléans, jouissance octobre.	880	»	»	»	10	»
Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»	»	7	50
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	710	»	»	»	5	»
Société Immobilière, j. janv.	38	»	5	»	2	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	»	»	»	2	50
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	290	»	2	50	»	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	511	50	»	»	»	»
Société autrichienne. j. janv.	967	50	»	»	2	50
OBLIGATIONS.						
Orléans	294	50	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	289	»	»	»	»	»
Est	282	50	»	»	»	»
Nord	801	»	»	»	»	»
Ouest	286	75	»	»	»	»
Midi	287	»	»	»	»	»
Deux-Charentes	286	50	»	»	»	»
Vendée	257	50	»	»	»	»

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	09 minutes	du matin,	express-poste.	
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers).	
9 —	02 —	—	omnibus.	
1 —	33 —	soir,	—	
4 —	13 —	—	express.	
7 —	27 —	—	omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	03 minutes	du matin,	omnibus-mixte.	
8 —	20 —	—	omnibus.	
9 —	50 —	—	express.	
12 —	38 —	—	omnibus.	
4 —	44 —	soir,	—	
10 —	30 —	—	express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY-HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

A SOUS-LOUER

Présentement,

APPARTEMENT au 1er étage, composé de quatre pièces, avec écurie, remise, chambre de cocher et cave, *place Saint-Michel*.

Prix : 250 fr., au lieu de 300fr. que paie le locataire actuel.

S'adresser à M. JAMET fils, à Saumur, ou à M. COUSCHER, maire de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. (181)

AVIS.

Une compagnie d'assurances demande un agent dans chacun des cantons de l'arrondissement de Saumur. — S'adresser à M. DOUSSAIN, directeur du *Centre Mutuel*, à Saumur (*Affranchir.*) (185)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

Exposition de la méthode purgative de **Le Roy**, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris. 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 par la poste. Consultation. Affranchir.

Avis. Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom : **Signoret-Paris** rouge sur fond noir. (463)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

CODE
DES
USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2

ne coûte, pour Paris et les Départements, que

40 FR.

tandis que les journaux semblables coûtent

64 FR.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs :

1re PRIME pour 13 francs *franco* au lieu de 26
FROU-FROU, gazette hebdomadaire splendidement illustrée par Morin, Hadol, Sahid, Lemot, Sevin.

2e PRIME pour 7 francs au lieu de 15
LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus ancienne et la plus renommée des publications pittoresques ; pour 7 francs l'année courante et un volume, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection.
Ce volume ne pouvant se fractionner, les abonnés de trois mois devront ajouter 1 fr. 50, et ceux de six mois 1 franc au prix de leur abonnement.

3e PRIME pour 5 francs au lieu de 7 fr. 20
LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal *pendant huit jours.*

A SAINT-MAURICE

MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 1, TOURS

(INDRE-ET-LOIRE).

M. **CHESNEAU-DELAGE** informe que ses spécialités particulières sont :
Les teintures au tendeur, en toutes nuances ;
Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. *Cet article se fait avec une grande baisse de prix.*
Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français ;
La teinture des robes et le remoirage antique et français ;
Les teintures-lumières pour soirées ;
Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes ;
Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.